

Objectifs :

Répondre aux demandes ponctuelles et précises (titres, auteurs ou thèmes) des particuliers ou des bibliothèques.

Maximum : 10 documents

Partenaires & destinataires:

- Bibliothèques du réseau départemental
- Usagers particuliers via le catalogue départemental et/ou les formulaires

Avant la prestation :

Vérifier dans son propre fonds avant de faire la demande à la BDP

Pendant la prestation:

- Faire ses demandes au plus tard 2 jours avant le passage de la navette
- Restituer les ouvrages réservés lorsqu'ils sont demandés
- Prendre connaissance régulièrement les réponses de la BDP sur le catalogue départemental afin d'éviter des demandes redondantes
- Ne pas renouveler les demandes déjà faites
- Retourner les ouvrages prêtés dans le cadre des réservations au bout de 6 semaines

Méthode :

Les demandes s'effectuent via :

- le portail départemental (catalogue, formulaire),
- les outils « classiques » (mail, fax, téléphone, courrier)

Personne Intervenante :

Référent de territoire

Référent réservations

Matériel et documents mis à disposition:

- Catalogue départemental
- Formulaires de suggestion
- Formulaire de demande par courrier
- Liste des documents prêtés pour 6 semaines
- Mode d'emploi des réservations

Après la prestation :

Suivi des retards par le référent de territoire

Délai d'intervention :

Quotidien avec un délai maximum d'une semaine

Prestation associée :

Renouvellement complémentaire

Contact BDP :

Référent de territoire

Tél : 05 53 02 03 00